

Le dangereux retour de la dérégulation financière

Dominique Plihon, conseil scientifique d'Attac

La crise financière qui a débuté en 2008 avait interrompu le cycle de libéralisation financière qui l'avait précédé. Il a été reconnu que le déficit de régulation a été l'une des causes de la crise. Si les autorités états-uniennes n'avaient pas levé les règles destinées à limiter le surendettement des ménages à la fin des années 1990, la crise des *subprimes* n'aurait sans doute pas eu lieu ... Les années qui ont suivi la crise ont été marquées par un renforcement de la régulation financière, d'une ampleur cependant bien moindre qu'à la suite de la grande crise de 1929.

Or plusieurs indices permettent de penser que l'on se trouve depuis peu au début d'un nouveau cycle de dérégulation financière. L'évènement le plus spectaculaire est la signature le 3 février 2017 par Donald Trump de l'un de ses fameux décrets présidentiels abrogeant une partie de la loi Dodd-Frank mise en place en 2010 par l'administration Obama pour encadrer l'activité bancaire. En janvier 2017, on avait déjà appris que les grands régulateurs des banques à l'échelle de la planète avaient arrêté leurs négociations, faute d'accord, en vue de finaliser les règles dites de « Bâle 3 », destinées à limiter les risques pris par les banques internationales. L'Union européenne n'est pas en reste dans ce mouvement de recul du contrôle de la finance. La Commission présidée par Juncker a décidé de lancer en 2016 un vaste programme de libéralisation des marchés financiers, sous le nom d'« union des marchés de capitaux ». Par ailleurs, on peut s'attendre à ce que le Royaume-Uni se lance dans une surenchère en matière de dérégulation pour maintenir la domination de la *City* de Londres après le Brexit. Pour compléter ce tableau, le risque de dérégulation est également bien réel en France: le candidat Macron vient de se déclarer favorable à un allègement de la régulation bancaire, jugée trop contraignante, ce qui n'est pas une surprise de la part d'un ancien banquier !

Ce recul face au nécessaire contrôle de la finance a de quoi inquiéter. Il montre que les décideurs publics sont amnésiques et n'ont pas tiré les leçons de la crise. Il se produit au moment où le système financier international connaît des évolutions particulièrement dangereuses. Ainsi, on a assisté à un développement rapide de la « banque de l'ombre » (*shadow banking*), c'est-à-dire la partie opaque et non régulée du système financier international. Les actifs gérés par cette « banque de l'ombre » représentent désormais 50% du système bancaire traditionnel à l'échelle de la planète. Autre indice inquiétant : le poids croissant du *trading* à haute fréquence, c'est-à-dire les transactions financières effectuées à la vitesse de la lumière par des ordinateurs, et qui peuvent entraîner des « *flash krak* » financiers imprévus. La part des opérations sur les actions réalisées par cette technique est désormais de 50% aux Etats-Unis et 25% en Europe. La dérégulation va laisser libre cours à ces évolutions dangereuses pour la stabilité financière internationale. La prochaine crise financière n'est peut-être pas loin¹ ...

¹ Par ici la sortie. Cette crise qui n'en finit pas, Attac, Les liens qui Libèrent, 2016.